

Échéancier de prélèvements
pour la saison 2021-2022

Cours de calligraphie

- Montant total à prélever : 248 €
- Échéancier pouvant être mis en place, via prélèvement le 12 de chaque mois (ou le 1^{er} jour ouvré suivant) :

Date	12 novembre 2021	13 décembre 2021	12 janvier 2022	14 février 2022
Montant	31 €	31 €	31 €	31 €

Date	14 mars 2022	12 avril 2022	12 mai 2022	13 juin 2022
Montant	31 €	31 €	31 €	31 €

Pour toute question relative aux prélèvements, ou en cas de difficultés de paiement, vous pouvez nous contacter aux coordonnées ci-dessous.